

**Session des 21 et 22 octobre 2010**

## **VŒU** **Front de Gauche, EEV, PRG**

**POUR UN ECHANGE NATIONAL DES REGIONS SUR LE SPRF ET UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'ETAT ASSURANT UN DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE EN L'INSTAURANT COMME SERVICE SOCIAL D'INTERET GENERAL (SSIG).**

**Vœu lié au rapport n°10.02.637**

### **Exposé des motifs :**

La Région Rhône-Alpes s'est positionnée pour un véritable Service Public de la Formation (SPRF) :

- d'une part pour répondre aux besoins des Rhônalpins, en particulier les jeunes en décrochage scolaire et les salariés les plus fragiles (sans emploi et en besoin d'orientation) vers des parcours d'insertion, de formation débouchant sur l'emploi

- d'autre part pour se donner les moyens de résistance et de construction d'alternatives aux politiques de démantèlement, de libéralisation et de mise en concurrence du service public national de la formation.

Le contexte de crise et d'asphyxie financière des Collectivités Territoriales combiné à la politique d'austérité budgétaire de l'Etat que les Régions subissent de plein fouet, fragilise les dispositifs de SPRF mis en place.

La Directive « Services » de l'Union Européenne les fragilise également puisqu'elle pousse à la mise en concurrence des organismes de formation sur le marché dans le cadre de « **Services d'Intérêt économiques général** » (SIEG).

Cependant leur qualification en « **Service social d'intérêt général** » (SSIG) peut permettre de mener une bataille afin que le gouvernement français les protège en transcrivant cette directive européenne. Cela nécessite une bataille de l'ensemble des régions en direction de l'Etat face à la commission européenne.

Chaque Région le vit, constate la difficulté de construire une réponse satisfaisante. Le besoin d'une information, d'un échange inter régions et d'actions communes grandit.

C'est le moment d'y apporter une réponse à travers une initiative de rencontre nationale à laquelle la Région Rhône Alpes peut contribuer.

Nationalement il est de la responsabilité de l'Etat et du parlement de délibérer pour instituer en SSIG les services publics, dont ceux du champ de la formation professionnelle, afin de les protéger de la mise en concurrence par le marché.

Le gouvernement français s'y est refusé à ce jour, contrairement à d'autres gouvernements de l'Union Européenne, nous demandons qu'il revoie sa position.

De même, pourraient être mis en commun les différents dispositifs juridiques mis en œuvre dans les différentes régions pour tenter de les protéger, afin d'adopter une stratégie commune plus efficace.

Cela pourrait être aussi l'occasion, avec les acteurs publics de la formation au plan local et nationalement, d'organiser dans les régions des campagnes popularisant ces démarches.

Ainsi :

- S'inscrivant dans le cadre des Lois de décentralisation de 2004 et 2009 par lesquelles les Régions se sont vues attribuer une partie de la compétence en matière de formation.

- Constatant que la plupart des Conseils Régionaux se sont positionnés comme porteurs d'un véritable projet de Service Public Régional de la Formation Professionnelle et Continue.

- S'inscrivant dans le développement d'un nouveau service public national de la Formation Professionnelle et Continue. Qu'il est urgent maintenant de se donner les moyens de le mettre en œuvre dans un contexte politique et juridique où tout est organisé pour affaiblir le service public.

\*\*\*\*\*

### **VŒU :**

**Tout en rappelant le rôle moteur de l'Association des Régions de France (ARF) comme interlocuteur privilégié au niveau national sur les questions de la formation professionnelle ;**

**Le Conseil Régional Rhône-Alpes demande au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour qualifier nationalement de SSIG (Service Social d'Intérêt Général) tout le champ du Service Public de la Formation Professionnelle et Continue.**